

► Point n° 1

Saisi par le Maire pour avis sur le dossier du bilan énergétique des bâtiments , le Comité Consultatif dans sa réunion du 10 décembre 2020 :

- + Note l'intérêt de l'historique présenté, les difficultés successives et jamais solutionnées durablement au prix d'un casse-tête pour les utilisateurs, un souci récurrent pour les élus, un service rendu aléatoire et non satisfaisant, et surtout des dépenses énergétiques et de gestion qui, accumulées pourraient représenter en fonctionnement ce qui au final aurait pu justifier en temps voulu un investissement approprié.
- + Estime nécessaire de ne pas attendre pour lancer une réalisation pérenne en terme de facilité de fonctionnement pour les utilisateurs scolaires et plus économe en dépenses énergétiques.
- + Souscrit aux solutions possibles présentées aux motifs suivants :
 - quel que soit l'avenir des effectifs scolaires à moyen ou long terme, l'école actuelle demeure un bâtiment central pour la vie du village et n'aura aucun problème à assurer son service public s'il devait un jour changer de destination (habitat groupé, centre d'accueil jeunes arrivants, personnes âgées.)
 - un plan d'investissement avec des réalisations par paliers annoncés, semble une possibilité à retenir en vue d'arriver à une isolation correcte de l'ossature dans son ensemble, dont les combles (bibliothèque, espace de repos...), et venir certainement à un choix de production énergétique différent visant l'ensemble des bâtiments sur ce secteur de vie publique.
 - la section fonctionnement du budget communal ne peut continuer à être mis à mal quand le relai s'annonce propice en termes d'investissement (début de mandat, taux d'intérêt intéressants, hauteur inédite de subventionnements).
- + Ne perd pas de vue que des arbitrages financiers notamment seront indispensables au vu d'autres secteurs de la vie de la commune à ne pas négliger.

► Point n° 2

- + Prend acte avec satisfaction lors du Conseil Municipal du 18 novembre dernier du potentiel participatif à la vie municipale : commissions nombreuses et au travail, nombre de participants encourageant et révélateur d'une nouvelle dynamique.
- + Note qu'une attention peut s'avérer précieuse en terme de fonctionnement pour que ne s'installe pas un effet de surcharge pour les élus comme pour les participants sur des sujets qui, un moment, vont se croiser.

► Point n° 3

- + Informe le Maire sur l'accès des 12 membres du Comité Consultatif au site intranet qui vient de lui être ouvert :
 - sur l'espace qui lui est dédié, le Comité Consultatif postera des informations ponctuelles sur l'avancée de ses travaux, ses recherches, ses consultations, son agenda...
 - les contributions à caractère officiel n'y figureront éventuellement qu'après réception du Maire et l'équipe municipale auxquels elles sont prioritairement destinées.
 - ayant accès aux Commissions Participatives dans leur ensemble, les 12 membres ont convenu de ne s'exprimer sur ce site Intranet qu'avec le consensus du Comité Consultatif et l'accord des référents.

► Point n° 4

- + Souhaite déléguer deux de ses membres qui seront présentés à ce titre :
 - Véronique LAFOREST à la Commission « Aménagement »
 - Cyril DOMENECH à la Commission « Enfance et Jeunesse »
- Ils n'ont aucun mandat pour exprimer individuellement une position officielle du Comité Consultatif, mais pourront bien sûr lui faire remonter l'information jugée utile.
- + Rappelle que des membres du Comité peuvent s'inscrire pour participer à la Commission de leur choix, rappelant qu'ils le font alors à titre personnel et en le précisant à leurs interlocuteurs.

Vu, les référents : Gisèle ROCHE et Jacques MICHALLET